

« A »



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK
ENERGY & UTILITIES BOARD

Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP et Graymont (NB) Inc.

Demande pour des modifications d'une ordonnance

AVIS

Liberty Utilities (Gaz Nouveau-Brunswick) LP (Liberty) et Graymont (NB) Inc. (Graymont) ont déposé une demande (Demande) auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) demandant une modification d'une ordonnance rendue le 30 août 2021 ayant trait à l'instance 496.

Liberty demande une modification de l'ordonnance pour permettre le recouvrement des frais annuels minimaux stipulés dans l'entente Headwater-Liberty pour les années de contrat 1 à 3. De plus, Liberty a soulevé la question de savoir si la Commission devrait envisager une échelle mobile pour les années de contrat 4 à 10. Graymont demande une modification de l'ordonnance pour approuver spécifiquement l'échelle mobile contenue dans l'entente Headwater-Liberty.

La demande et les preuves à l'appui sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse www.cespnb.ca sous l'instance n° 504.

La Commission avait précédemment établi un calendrier par voie d'ordonnance et d'avis le 24 septembre 2021. Liberty a demandé une modification du calendrier. Aucune partie ne s'est opposée à la modification du calendrier. La Commission modifiera le calendrier comme suit :

Liberty et Graymont doivent déposer une réponse écrite aux soumissions au plus tard le lundi 18 octobre à 16 h en le déposant auprès de la Commission par courriel à general@cespnb.ca et en le signifiant à toutes les parties à l'instance 496.

La Commission tiendra une audience sur les modifications demandées via la plateforme de conférence Web, Zoom, le lundi 1^{er} novembre à compter de 9 h afin d'entendre la

demande. Les parties intéressées qui ont déposé des observations écrites peuvent assister et faire des représentations orales au sujet de la demande.

Les parties qui ont l'intention d'observer ou de participer à l'audience sur les modifications demandées doivent s'inscrire auprès de la Commission au plus tard le vendredi 29 octobre à 16 h, à general@cespnb.ca ou en composant le 1-866-766-2782. Les participants sont tenus de fournir leurs coordonnées et la langue de leur choix.

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : general@cespnb.ca

Site Web : www.cespnb.ca